

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

A R R Ê T

n° 218.538 du 19 mars 2012

A. 191.474/XI-16.727

En cause : **GEORGES** Frédéric,
ayant élu domicile chez
Me E. LEMMENS, avocat,
Place Verte 13
4000 Liège,

contre :

le Sénat de Belgique,
ayant élu domicile chez
Me M. MAHIEU, avocat,
boulevard du Souverain 36
1170 Bruxelles,

Parties intervenantes :

1. FRONVILLE Hugues,
ayant élu domicile chez
Mes G. & L. DEMEZ, avocats,
rue des Coteaux 227
1030 Bruxelles,

2. la Chambre nationale des Notaires,
ayant élu domicile chez
Me D. LAGASSE, avocat,
chaussée de la Hulpe 187
1170 Bruxelles.

LE CONSEIL D'ÉTAT, XI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 16 février 2009 par Frédéric GEORGES qui demande l'annulation «de la décision prise par le Sénat le 18 décembre 2008 de désigner en qualité de membre externe effectif de la Commission de nomination de langue française pour le notariat, pour une durée de quatre ans, Monsieur Hugues FRONVILLE, au titre de chargé de cours ou de professeur de droit d'une faculté de

droit d'une université belge qui n'est pas notaire, candidat-notaire ou notaire associé, décision publiée au Moniteur belge du 23 décembre 2008, pour violation des formes substantielles ou prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir»;

Vu l'arrêt n° 218.293 du 1^{er} mars 2012;

Vu la notification de cet arrêt aux parties;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant qu'une erreur matérielle entache l'arrêt n° 218.293 précité; qu'il y a lieu de la corriger de la manière indiquée au dispositif;

D E C I D E :

Article unique.

En page 7, premier "Considérant", septième ligne de l'arrêt n° 218.293 du 1^{er} mars 2012, il y a lieu de lire "à l'Université catholique de Louvain" en lieu et place de "à l'Université de Liège".

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le dix-neuf mars deux mille douze par :

M. Ph. QUERTAINMONT,	président de chambre,
M. J. VANHAEVERBEEK,	conseiller d'Etat,
Mme C. DEBROUX,	conseiller d'Etat,
M. X. DUPONT,	greffier.

Le Greffier,

Le Président,

X. DUPONT

Ph. QUERTAINMONT